

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 MARS 2016**

L'an 2016 le 24 mars à 20 heures 30 le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 15 mars 2016 s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Conseillers municipaux présents :** Renée NOUGUIER, Pierre BOYER, Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Fabien ROUX, Martine PY, Brigitte LEBIODA, Marie-Claire MEYER, Max MASDEVILLE.

**Conseiller municipal excusé :** Serge REAT a donné procuration à Marie-Claire MEYER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BOYER.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

#### **TRANSPORTS :**

Section fonctionnement :	Recettes :	12 785,51 €
	Dépenses :	10 888,75 €
Section d'investissement :	Recettes :	17 025,00 €
	Dépenses :	0,00 €

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 896,76 € et un excédent d'investissement de 17 025,00 €.

#### **EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Section fonctionnement :	Recettes :	183 318,79 €
	Dépenses :	29 720,41 €
Section investissement :	Recettes :	98 965,47 €
	Dépenses :	84 816,32 €

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 153 598,38 € et un excédent d'investissement de : 14 149,15 €.

#### **COMMUNE :**

Section fonctionnement :	Recettes :	701 088,98 €
	Dépenses :	169 371,15 €
Section d'investissement :	Recettes :	143 080,50 €
	Dépenses :	107 399,59 €

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 531 717,83 € et un excédent d'investissement de : 35 680,91 €.

Pour le vote des trois comptes administratifs 2015, Madame le Maire se retire. Ils se font sous la présidence de Monsieur Pierre BOYER 1<sup>er</sup> Adjoint, et sont acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015**

Après avoir étudié les différents comptes administratifs 2015 et les avoir approuvés, le maire propose au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2015 du percepteur en tenant compte des observations émises par la DGFIP. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

Tous les comptes administratifs 2015 étant excédentaires dans toutes les sections, il n'y a pas de délibération pour les affectations de résultats.

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**

### **TRANSPORTS :**

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 12 997,00 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 17 025,00 €.

### **EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 197 599,00 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 378 749,00€.

Pour cette année 2016, la commune va poursuivre l'étude et la réalisation du projet de mise aux normes de l'assainissement.

### **COMMUNE :**

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 786 368,00 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 491 949,00 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général et les charges afférentes aux personnels ; les principales recettes proviennent des impôts et taxes et les dotations, subventions et participation de l'Etat.

Au budget de l'investissement la commune prévoit les travaux suivants pour 2016 : la réfection de la place de Lacou (105 000 €) et la poursuite de la réfection des murs du cimetière de La Ville (35 000 €).

Les budgets prévisionnels 2016 soumis au vote sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2016 ; au regard du projet de budget proposé, le maire propose au conseil municipal de reconduire les taux fixés en 2015. A l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du maire est acceptée ; les taux des taxes locales pour 2016 sont inchangés.

## **DEMATERIALIZATION : MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE ACTES, MISE EN PLACE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Le maire indique que la Trésorerie de Saint Bonnet a commencé à mettre en place la dématérialisation des titres et des mandats. Quant à la Préfecture, elle applique déjà cette procédure pour les documents administratifs. Si le conseil municipal se prononce en faveur de la dématérialisation, il sera donc nécessaire de choisir un prestataire et d'avoir un logiciel Ixchange qui permettra d'envoyer les documents et de mettre en place une signature électronique. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour cette procédure.

## **APPEL D'OFFRES DE LA PLACE DE LACOU**

Le maire informe les élus que la commission d'appels d'offre s'est réunie le 29 février dernier pour choisir entre les cinq dossiers présentés pour effectuer la rénovation de la place de Lacou. La commission a retenu l'entreprise Greg TP pour réaliser ces travaux pour un montant de 68 018,95 € HT. Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le choix de la commission d'appels d'offres.

## **APPEL D'OFFRES RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT**

Le maire signale que cinq cabinets ont été contactés pour cet appel d'offre et qu'un cabinet n'a pas répondu. Le choix des élus se porte sur deux cabinets gapeçais, le cabinet Toulemonde et le cabinet Salla-Lecomte, dont l'écart de prix est de 55 euros.

Le maire procède à un vote pour retenir un cabinet. Le cabinet Toulemonde recueille quatre voix et le cabinet Salla-Lecomte l'emporte avec sept voix.

## **LOCATION APPARTEMENT DU MARTHOURET**

La commission logement s'est réunie le 18 mars dernier afin d'étudier les demandes de location pour l'appartement du Marthouret qui a été récemment rénové. Cette dernière a défini un ordre de priorité entre les quatre candidats potentiels. Monsieur MALPEZZI de Nice a été choisi comme locataire à l'unanimité des membres présents et représentés. Il lui sera demandé un mois de caution, le loyer sera de 325 € auquel il faut ajouter une provision de 130 € pour le gaz, avec une régularisation annuelle.

En cas de défection, un ordre de priorité a été établi entre les 3 autres candidats.

## **CONVENTION AVEC IT05 RELATIVE AU RESEAU D'EAU POTABLE**

Suite à notre demande, un représentant d'IT 05 s'est déplacé courant janvier, afin d'étudier la réalisation d'aménagements qui permettront de limiter les coûts de la taxe de prélèvement.

IT05 a transmis une note d'aide à la décision que le Maire présente.

Les élus décident à l'unanimité des membres présents et représentés de se faire accompagner par IT05 dans le cadre de prestations à la vacation pour un montant de 1 004 € et pour cela autorisent le maire à signer une convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Ecole de Chauffayer :** Suite à la réunion du conseil d'école de Chauffayer, le maire indique qu'il est demandé à la commune une participation de 60 € par enfant pour participer à une classe transplantée en 2016/2017. 8 enfants seraient concernés. Le conseil municipal accepte de verser cette somme.
- **Société de chasse :** un courrier de la société de chasse a été reçu. Il dénonce le bail qui la lie avec la commune depuis 1992 et qui n'a plus lieu d'être.
- **Suite à un courrier de monsieur Jean-Paul MARCELLIN** contestant le zonage du RNU mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le maire indique qu'une réponse est en cours de rédaction et lui sera adressée prochainement.
- **Photocopieur :** Le contrat de maintenance arrivant bientôt au terme des 5 ans, il est proposé de demander des devis pour son remplacement, sous forme de location, par un modèle plus adapté avec la dématérialisation.

A 23 heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.